

canal 11

Résidence la Victoire

 **Le patrimoine immobilier
locatif d'Hondschoote**



Bienvenue

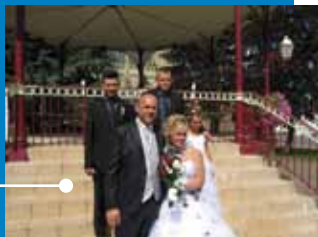
- **Chloé** de Cécile et Jérôme VERMERSCH
- **Louanne** de Virginie et Cédric VAMPOULLE
- **Lizzie** de Jennifer et Cédric VANHEE

Mariage



■ Mariage de Elise DEVINCK et Stéphane DEBLOCK

■ Mariage de Betty SIX et Yannick VASSEUR



■ Mariage de Rolande VERMEULEN et Francis PACCOU



Noce d'Or



■ Noce d'Or de Pierre Canion et Bombart Marie-France
le 29 novembre 2014 à Hondschoote,
mariés le 28 novembre 1964 à Trith-St- Leger

Si vous souhaitez que soient publiés dans le canal 11 la naissance de vos enfants, votre mariage ou le décès de vos proches retournez nous cet encart avec vos informations :

La mairie de Hondschoote vous propose de faire part de la naissance de votre enfant, de votre mariage ou du décès d'un de vos proches dans le bulletin municipal. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord.

M., Mme(Nom, Prénom) accepte qu'une information relative à l'événement actuel d'état civil déclaré ce jour, soit publiée dans le bulletin municipal.

Le (date et signature).

Départs en retraite

■ Ce n'est pas un départ en retraite qui a réuni le personnel de la commune ce 10 décembre 2014 mais bien deux fins de carrière professionnelle. Celles-ci ont été célébrées lors de la cérémonie des vœux de fin d'année en l'honneur du personnel communal. En effet, c'est entourées de leur famille, amis et collègues que Marie José BOUCHERY et Micheline DEBYSER ont fait le choix de faire valoir leur droit à la retraite.



■ Marie José BOUCHERY, née en 1954, est embauchée en novembre 1981 en mairie d'Hondschoote, où elle avait en charge l'accueil, l'état civil et les élections et plus tard le C.C.A.S.. Durant 33 ans elle a toujours été disponible que ce soit pour les mariages ou les élections...

■ Micheline DEBYSER, née en 1948, recrutée en 1987 pour les services de cantine, ménage dans les écoles ou centre de loisirs. Une carrière de 27 ans dont la plupart au sein de l'équipe du restaurant scolaire.

Ces dames ont choisi de profiter maintenant pleinement de leur famille et nous leur souhaitons une bonne et longue retraite.

permanences de vos élus en Mairie

Maire

Hervé SAISON

Permanences : sur R.D.V. les mercredis, vendredis de 17h à 18h et sur R.D.V. les samedis matin

Affaires financières et développement économique.

Gérard INGELAERE

Permanences : sur R.D.V. à prendre en Mairie

Développement durable logement et accessibilité

Michèle POULEYN

le vendredi de 15h00 à 16h00.

Affaires scolaires et enfance

Didier CANLER

le mercredi de 10 h 30 à 11 h 30

Grands travaux, affaires rurales, urbanisme et cimetière

Jérôme VERMERSCH

Permanences : sur R.D.V. au 06.07.79.62.02 ou jvermersch@terre-net.fr

Affaires sociales - CCAS emploi et famille

Martine WIECZOREK

le jeudi de 10H30 à 11H30

Sécurité civile

Jean Marie PERCAILLE

le 2ème Vendredi de chaque mois de 09 heures 30 à 11h00

Communication et T.I.C.

Mélanie DETURCK

Permanences sur R.D.V. au 03 28 68 31 55

Fêtes

Thierry WILST

Permanences sur R.D.V. au 03 28 68 31 55

Culture et vie associative

Katia POULEYN

Permanences sur R.D.V. au 03 28 68 31 55

Cadre de vie

Noémie DETAVERNIER

Permanences sur R.D.V. au 03 28 68 31 55

Sports

David BARBARY

Permanences sur R.D.V. au 03 28 68 31 55

Maintenance des bâtiments

Sébastien BEAUCAMP

Permanences sur R.D.V. au 03 28 68 31 55

Mot du Maire

■ Je suis particulièrement heureux de vous présenter au nom de toute l'équipe municipale mes sincères vœux de bonheur et santé pour 2015.

L'année 2014 a vu ma liste reconduite avec une large majorité. Aujourd'hui nous avons la volonté de travailler avec nos collègues de l'opposition pour le bien de tous. C'est dans cet esprit que nous avons mis en place un nouveau sens de circulation. Il faut s'habituer à prendre la rue de Furnes pour sortir d'Hondschoote, et le chemin Saint Winoc en venant de Belgique. De même, la rue de la Libération est à emprunter en montant vers la place sans oublier de marquer le STOP à l'angle de la rue du Maréchal Foch et du Waesendaele.

En étant bien conscient que les changements demandent des temps d'adaptation, le nouveau sens de circulation était devenu indispensable pour éviter des accrochages dans les rues trop étroites pour maintenir le double sens.

Rythmes scolaires ça marche gratuitement jusqu'à quand ?

■ Après un trimestre de fonctionnement les nouveaux rythmes scolaires au Groupe Scolaire donnent satisfaction aux familles, aux élèves et aux enseignants. Il ne faut pas perdre de vue que la commune finance 100% des activités, mais nous nous interrogeons sur la capacité financière de la commune à pérenniser la gratuité de ce système imposé par le gouvernement.

■ Enfin à notre grand regret, la salle polyvalente devant servir en priorité aux enfants est loin d'être opérationnelle. Un grave litige nous a obligé à mettre devant les tribunaux, l'entreprise de charpente. Le chantier arrêté depuis mai 2014 ne semble pas pouvoir redémarrer compte tenu des délais pris par les juridictions pour trancher cette affaire. Nous ne lâcherons rien sur le dossier car nous avons commandé un bâtiment neuf, et aujourd'hui, force est de constater que les désordres sont tels que nous ne pouvons accepter des réparations non conformes aux règles de l'art.

■ Enfin sur le côté positif au développement de notre ville, la nouvelle Place de la Victoire avec ses logements locatifs et ses constructions individuelles, fait d'ores et déjà partie du paysage local avec une intégration réussie dont chacun peut se féliciter.

Bonne année 2015 à vous tous

H. SAISON
Maire d'Hondschoote



Sommaire

Etat civil, Infos
& Permanence des élus p2

Mot du Maire & Sommaire p3

Le patrimoine immobilier de la
commune p4 & 5

Complémentaire santé,
l'Assurance Maladie peut vous
aider ! p6

Ostheopathe & Avertisseurs de
Fumée p7

Retour en arrière p8 & 9

Vivre à Hondschoote p10 & 11

Culture p12

Téléthon dans nos écoles p13

Sécurité civile p14

Les AMIS du jumelage p16

Travaux p17

Associations &
Sapins dans la ville p18

Tribune d'expression &
Carnaval à Hondschoote p19

Festivités p20

❖ Quel est le patrimoine immobilier locatif sur notre commune ?

5 bailleurs sociaux implantés sur la commune, soit 417 logements

(source Insee/rpls/dreal au 01/01/2012)

- Maison Flamande
- Partenord Habitat
- Habitat 62/59
- Groupe S.I.A
- Pact

Le nombre de logements locatifs est en constante augmentation avec notamment la réalisation d'un programme de **108 logements** à la résidence du Wasendaële dont 52 locatifs gérés par la Maison Flamande :



27 logements locatifs du T3 au T4 place de la Victoire ont été attribués, inaugurés le 9 octobre 2014

16 logements individuels locatifs, construction du **Béguinage** prévue en 2015

9 logements locatifs du T2 au T4, construction programmée

29 parcelles en accession à la propriété

27 parcelles libres de constructeurs dont 11 ont déjà trouvé acquéreur



❖ 8 logements communaux

■ 3 pour des particuliers; 2 logements de fonction ; 2 logements à caractère commercial et 1 logement pour une association



❖ 4 logements appartenant au CCAS

■ 2 pour des particuliers ; 1 logement pour location saisonnière (écogite) et 1 logement pour une association

❖ 258 logements loués par les bailleurs privés

(source Insee/rpls/dreal au 01/01/2012)

❖ De nombreux propriétaires proposent des logements à la location

immobilier

Une demande de logement social en pratique !

Demander un imprimé de « **Demande de logement social** » en mairie ou l'imprimer par téléchargement sur le site

demande-logement-social.gouv.fr

- Le dossier complété avec les pièces justificatives est déposé en mairie, celui-ci est **envoyé** par un agent administratif de la commune à **tous les bailleurs sociaux** sauf avis contraire du demandeur

- Un « **numéro unique d'enregistrement** » composé de 18 chiffres parvient par courrier au demandeur dans un délai approximatif de 4 semaines

- La demande de logement social est **valable douze mois** mais est à **renouveler**

au bout des onze mois, possibilité de renouvellement en ligne sur le site demande-logement-social.gouv.fr.

critères d'attribution par les bailleurs sociaux

- Réquisition Préfet
- Cilgère > cotisation employeur au 1% patronal
- Mairie
- Barèmes de plafond de ressources
- Exemple de plafond au 1er janvier 2014 pour 1 personne

Plus (-55ans)	Plus 120%	PLAI
20 013	22 016	11 006



La commission d'attribution

- **3 candidats** maximum peuvent être proposés par logement
- Le concours des **critères** est primordial pour l'attribution du logement
- Exemple : un logement réservé Cilgère sera attribué automatiquement à un candidat dont l'employeur cotise au 1% patronal
- Des **enquêtes sont effectuées par certains bailleurs sociaux** avant la commission d'attribution et un avis défavorable peut ainsi être donné pour une famille positionnée pour un logement : dettes de loyer, propreté du logement, présence d'un ou plusieurs animaux, ...
- Les logements sont ainsi attribués en référence aux critères mentionnés ci-dessus et en rapport avec une certaine « **cohésion sociale** »
- **Le représentant de la commune** apporte des arguments en faveur des candidats mais tout en sachant que la marge de manœuvre est parfois limitée notamment avec les enquêtes réalisées par les bailleurs sociaux.

La programmation des travaux de réhabilitation des logements locatifs

- **Maison Flamande, Résidence du Moulin : 79 logements**, nature des travaux envisagés :
Remplacement de radiateurs dans le séjour, remplacement des menuiseries extérieures du logement et isolation dans le garage
La durée des travaux est d'environ 6 mois à dater du 25 septembre 2014
Une **garantie d'emprunt** demandée par la Maison Flamande pour réaliser les travaux a été approuvée à l'unanimité au Conseil Municipal du mercredi 24 septembre 2014 : prêt de 741 000 € sur 15 ans
- **Partenord Habitat**, logements **rue de Bergues et rue de l'Yser** (maisons uniquement)

La permanence logement

Michèle POULEYN, Adjointe au maire, assure une permanence en Mairie, **le vendredi de 15 h 00 à 16 h 00**.

La permanence est un **lieu d'écoute et d'échanges** à tous vos problèmes liés au logement afin de **répondre** à vos questions et de vous **accompagner** dans vos démarches.

Complémentaire santé, l'Assurance Maladie peut vous aider !

Selon vos ressources, l'Assurance Maladie peut vous accompagner pour vous faire bénéficier d'une complémentaire santé et elle peut donc vous proposer soit :

■ la CMUC > Couverture Maladie Universelle Complémentaire

■ l'ACS > Aide pour une Complémentaire Santé

Ainsi, la prise en charge de vos dépenses de santé par la caisse d'assurance maladie et votre complémentaire santé permet de réduire les sommes qu'il vous reste à payer.

LA CMUC

Avec la CMUC, vos soins sont pris en charge à 100% sans avance de frais, dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie et dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Cette prise en charge est valable si vous n'avez pas d'exigences particulières (visite en dehors des heures habituelles de consultation, visite à domicile alors que vous pouvez vous déplacer, ...).

Vous accédez à des tarifs réduits sur votre facturation de gaz ou d'électricité.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de la CMUC ?

- Résider en France depuis plus de 3 mois
- Etre en situation régulière
- Avoir des revenus annuels qui ne dépassent pas les montants ci-dessous :

1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes
8 645 euros	12 967 euros	15 560 euros	18 153 euros

Au-delà de 4 personnes voir le site www.ameli.fr ou se renseigner auprès de l'Assurance Maladie.

L'ACS

Avec l'ACS, une partie de votre cotisation annuelle à une complémentaire est prise en charge.

Vous recevez l'aide sous forme d'un chèque que vous remettez à la complémentaire de votre choix.

Le montant de l'aide varie selon l'âge et le nombre de personnes qui composent votre foyer :

moins de 16 ans	16 - 49 ans	50 - 59 ans	plus de 60 ans
100 euros	200 euros	350 euros	500 euros

Vous recevez également une attestation valable 18 mois et elle vous permet :

- de bénéficier des tarifs sans dépassements d'honoraires quel que soit le médecin que vous choisissez,
- de ne pas faire l'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie.

Vous accédez à des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'ACS ?

- Résider en France depuis plus de 3 mois
- Etre en situation régulière
- Avoir des revenus annuels qui ne dépassent pas les montants ci-dessous :

1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes
11 670 euros	17 505 euros	21 006 euros	24 507 euros

Au-delà de 4 personnes voir le site www.ameli.fr ou se renseigner auprès de l'Assurance Maladie.

BON A SAVOIR

Si l'ACS ne vous permet toujours pas de payer votre complémentaire santé, renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie, qui pourra étudier votre situation personnelle pour une aide exceptionnelle.

Vous voulez savoir si vous avez droit à l'une de ces aides et si vous pouvez en faire la demande ?

L'Assurance Maladie met à votre disposition un simulateur sur le site www.ameli.fr pour vous permettre d'obtenir une estimation anonyme, en quelques clics.

Cette simulation est proposée pour les situations les plus courantes, que vous soyez en activité ou non.

Cette simulation est faite à partir des éléments réglementaires applicables et des informations saisies en ligne sous votre responsabilité.

Le résultat vous est communiqué à titre indicatif. Il ne saurait avoir une valeur contractuelle susceptible d'engager l'Assurance Maladie. Seule l'étude complète de votre dossier avec les pièces justificatives permettra de déterminer votre droit à la CMUC ou à l'ACS.

D'autre part, l'Assurance Maladie ne saurait être tenue pour responsable d'un résultat erroné lié à une erreur de saisie ou à une mauvaise utilisation de ce simulateur.

Comment bénéficier de la CMUC ou de l'ACS ?

Compléter le formulaire de demande téléchargé sur www.ameli.fr ou obtenu auprès de votre caisse d'assurance maladie, d'un centre communal d'action sociale, d'une association agréée ou d'un hôpital.

Remettre le formulaire complété à votre caisse d'assurance maladie avec les justificatifs demandés.

A réception de votre demande complète, votre dossier est étudié et votre caisse d'assurance maladie vous informera de sa décision.

Pour toute demande de CMUC ou ACS, la Caisse d'Assurance Maladie des Flandres propose pour les habitants de la commune d'Hondschoote un accueil personnalisé et sur rendez-vous :

DUNKERQUE

2 RUE DE LA BATELLERIE

accueil sur rendez-vous le jeudi de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h

HONDSCHOOTE

MAIRIE - GRAND PLACE

le vendredi matin, de 8 h 15 à 12 h 15

Comment prendre rendez-vous :

- au préalable à l'accueil, à la permanence
- par téléphone au 3646 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs) ou au n° vert : 0800 80 80 89,
- par mail via votre compte ameli,
- l'aide de l'imprimé téléchargeable sur le site www.ameli.fr (à imprimer et à retourner complété).

Un conseil :

- Munissez-vous de votre carte Vitale.

Michèle POULEYN

Ostheopathe

→ Agathe Bonrepaux **OSTEOPATHE D.O**

→ Fleury 2 bis rue du maréchal foch

→ **06.64.85.03.07**

→ **Page facebook** : Osteopathe Dunkerque et Hondschoote
Bonrepaux Agathe

■ Qu'est ce que l'ostéopathie ?

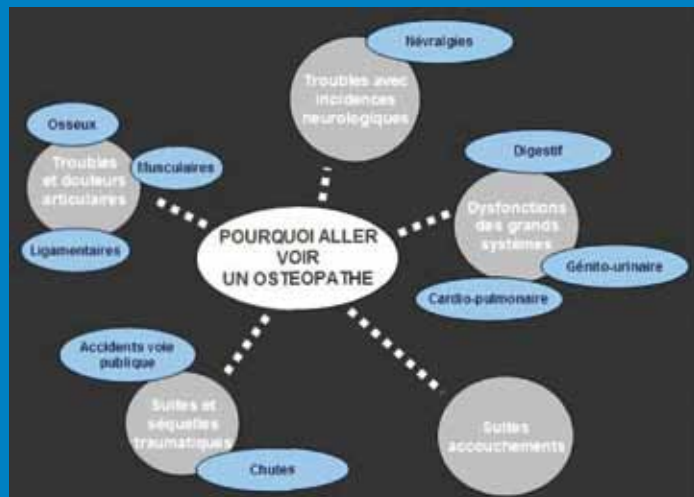
C'est une thérapie manuelle qui cherche l'origine des douleurs. L'ostéopathe traitera le corps dans son ensemble quelque soit le motif de consultation. **La douleur n'est qu'un effet dont il faut trouver la cause** : votre mal de dos peut par exemple venir d'un problème à la cheville. L'un de mes rôles est de découvrir les origines de vos douleurs (dysfonctionnements de mobilité) et de les soigner par un traitement efficace dans la durée en stimulant les capacités d'auto-guérison du corps.

■ Les différentes techniques adoptées (structurelles, viscérales, crâniennes et faciales) sont toujours réalisées de **manière douce et sans douleur pour le patient**.

L'ostéopathie est aussi un acte de prévention des troubles fonctionnels du corps humain.

■ Déroulement d'une séance + prix + remboursements :

Une séance d'ostéopathie dure 45 minutes et se déroule en 3 étapes (questionnement, test sur le corps pour poser un diagnostic, traitement du corps avec les mains).



Les soins en ostéopathie ne sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale ou par la Couverture Maladie Universelle (CMU). Cependant, de nombreuses mutuelles remboursent une partie ou la totalité du tarif de la consultation, renseignez-vous auprès de la votre ! La consultation s'élève à **50 euros**.

Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée (DAAF)

Tout lieu d'habitation doit être équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015. Pour en savoir plus sur le sujet, consultez le guide « Détecteurs de fumée - mode d'emploi » (norme NF EN 14604), en ligne sur le site du ministère de l'égalité des territoires et du logement.

Le guide précise :

- l'emplacement à choisir pour fixer le détecteur (dans ou près des chambres ou dans le couloir menant aux chambres, à distance des sources de vapeur ou de fumée comme les salles de bains et les cuisines),
- la position à adopter (au plafond ou, à défaut, en partie haute de la paroi verticale).

Enfin, le guide revient sur les conseils de sécurité à suivre :

- entretien du détecteur (vérification du fonctionnement de l'alarme, remplacement des piles),
- information de l'assureur (attestation à fournir),

- prévention de l'incendie (installation électrique saine, installations de gaz et de chauffage entretenues),
- réflexes à adopter (extinction des cigarettes, des bougies et des appareils de cuisson, non stockage de produits inflammables près des sources de chaleur, sensibilisation des enfants),
- conseils à suivre en cas d'incendie (fermer les portes, ne pas aller dans la fumée, ne pas prendre les ascenseurs, composer le 18 ou le 112).

Un feu se déclare toutes les 2 minutes en France. Entre 600 et 800 personnes perdent la vie chaque année à la suite d'un incendie.

source : service-public.fr



Retour en arrière

VILLE EN FÊTE



KARYOLE FEEST



FÊTE MÉDIÉVALE



VICTOIRE
D'HONDSCHOOOTE



THÉÂTRE



FESTIVAL
D'ORGUES



**FÊTE DES VENDANGES
& MADE IN FLANDRE**

ST MARTIN

11 NOVEMBRE

ROCK FEEST

TELETHON 2014



Centre de loisirs

■ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances de la Toussaint s'est déroulé du 20 au 24 octobre 2014 sous le thème « Réveil en Lumière ». 142 enfants (31 maternelles et 111 élémentaires) se sont inscrits pour cette session encadrés par 15 animateurs (12 diplômés BAFA, 2 stagiaires BAFA et 1 non diplômé). De nombreuses activités choisies en fonction de l'âge des enfants sont venues égayer cette semaine. Entre le cirque / zoo – kiddy squat pour les plus jeunes, et encore la piscine ou Taho et Lina pour les moyens mais aussi le laser game pour les plus grands, tous ont bénéficié de sorties tant ludiques que sportives sans oublier un passage par les remparts de Bergues.

En dehors des sorties ponctuelles, les groupes ont profité des équipements à disposition sur la commune qui leur ont permis de se satisfaire dans une action : éveil sportif, basket, taekwando, volley ball....

La semaine a dévoilé également des temps artistiques, et culturels au travers d'activités manuelles, culinaires, de découverte....ou tout simplement des activités à la carte proposées sur une demi journée de la semaine.

Les enfants ont joué les reporters à travers le journal du centre et ils ont aimé finir cette semaine dans un grand jeu qui a rassemblé tous les élémentaires.

La frite attitude



La frite attitude multiplie les sorties. Durant les vacances de Noël :

- 23 Décembre : Bruges (Sculpture sur Glace thème The Hobbit / Marché de Noël et Cinéma le Hobbit 3) Sur les 24 jeunes participants 10 sont de la commune ;
- 29 Décembre : Laser Game / Cinéma à Lille. Sur les 29 jeunes participants, 16 Hondschotois ;
- 30 Octobre : Bowling à De Panne / Patinoire à Furnes & Macdo / Koksijde. 11 Hondschotois parmi les 20 participants.

La programmation pour les vacances de février 2015 est déjà bien avancée :

- 27 février 2015 : soirée à la patinoire de Finlandia à Gullegem (Belgique) ;
- 03 Mars 2015 : musée du Tabac à Wervik et Ice Mountain à Comines (ski) ;
- Une sortie est prévue au Parc D'Attraction Efteling le 04 ou le 05 Mars 2015... et d'autres sorties encore !!!

Si vous êtes intéressé, renseignez vous au 03.28.20.27.66.

Le Chéquier Jeunes en Nord



Qu'est ce que le chéquier jeunes en Nord ?

Si tu es en troisième, il est pour toi !

Le chéquier Jeunes en Nord c'est 14 chèques pour une valeur totale de 50 euros.

Grâce au chéquier jeunes tu peux pratiquer des activités culturelles, sportives ou de loisirs chez les partenaires de l'opération. Tu peux commander ton Chéquier Jeunes enNord par courrier ou par internet.

Mais attention, **tu as jusqu'au 30 avril 2015** pour faire les démarches.

Le chèque Jeunes en Nord est valable jusqu'au 31 août 2015. Passée cette date, tu ne pourras plus t'en servir, alors dépêche-toi d'en profiter !

Développement Durable

■ Une aide est accordée par la commune d'Hondschoote en faveur des particuliers qui investissent dans les énergies renouvelables depuis 2009. L'aide est égale à 5% de l'investissement des appareils de production d'énergie renouvelable (géothermie, panneaux photovoltaïques, panneaux solaires, éoliennes, pompes à chaleur, etc) selon les barèmes du «crédit d'impôt» en excluant tout système à énergie fossile notamment les chaudières à condensation.

Inscriptions aux listes électorales

Vous venez d'avoir 18 ans ?
Vous avez changé de commune de résidence ?
Ou vous avez changé d'adresse sur Hondschoote ?

Venez vous inscrire sur les listes électorales dès à présent et avant le 31 décembre.



« COHESIO »

■ Depuis le 7 novembre 2014, le CCAS d'Hondschoote met en place le nouveau service présenté et initié par la poste « COHESIO ».

Ce nouveau service s'adresse aux personnes à mobilité réduite, isolées socialement et/ou géographiquement.

■ Avec « COHESIO », le facteur se rend 2 fois par semaine au domicile de 5 personnes pour s'assurer que tout va bien.

■ Ces 5 personnes ont été préalablement identifiées par le CCAS avec l'aide de l'ADMR, l'association Bien-Etre, et le club des optimistes.

■ Des observations réalisées par les 4 facteurs désignés par la poste d'Hondschoote pour assurer cette mission et renforcer le lien social sont remontées au CCAS, via une plateforme, et permettent, le cas échéant, d'engager des actions de prévention.

Proposé au CCAS en juin 2014, ce projet a immédiatement remporté le suffrage de ses membres pour essentiellement deux raisons.

■ Premièrement : c'est une démarche qui participe à la construction de plus de lien social vers les personnes les plus fragiles demeurant sur notre commune.

■ Deuxièmement : c'est un projet qui contribue au maintien de l'emploi des facteurs au sein de notre commune.

Et, c'est cette réciprocité qui a été le catalyseur de notre adhésion au projet « COHESIO » donnant véritablement tout son sens à l'expression cohésion sociale.



Programmation culturelle

Vendredi 13 février

■ Concert Gourmet

Avec la participation du duo « Terre de Tango » - CSC Daniel Peene

Vendredi 20 février

■ Conte

« Les Contes de la Licorne » - Caves de l'Hôtel de Ville

Vendredi 13 mars

■ Concert Gourmet

Avec la participation du duo « Les Pies Tapageuses »

Courant Avril (date à confirmer)

■ Musique au Musée

Concert en partenariat avec le Pays des Moulins de Flandre – Hôtel de Ville

Dimanche 21 juin

■ Fête de la musique

La commission Culture désire relancer la fête de la Musique sur la commune par l'organisation de différents concerts sur plusieurs lieux :

- Place du Général de Gaulle
- Square Jean Monnet
- Square Eric Tabarly (Espace Alain Colas)

Vous ne souhaitez pas passer à côté des manifestations qui se déroulent le week-end... Alors inscrivez vous à la newsletter "Week end au Pays du lin" via le site de l'office de tourisme en indiquant votre adresse mail vous recevrez ainsi tous les jeudis sur votre boîte mail les activités du week end



Office de Tourisme du Pays du Lin
5 place du Général de Gaulle - 59122 HONDSCHOOTE
Tél. et Fax + 33 (0)3 28 62 53 00
Site Internet : www.otpaysduln.fr
mail : otpaysdumailto:otpaysduln@free.fr

Concours de dictée

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, le Service Culturel a organisé deux concours de dictées :

■ Le premier au sein des classes de CM2 de l'Ecole Sainte Jeanne D'arc et de l'Ecole Élémentaire Emile Coornaert. 80 enfants environ ont relevé le défi de cette dictée. La correction de cette dictée fut faite par les professeurs des classes participantes.

■ Le second concours fut ouvert à tous et une quinzaine de participants se sont confrontés sur un texte préparé et dicté par Didier Canler, Adjoint chargé de l'enseignement. Un grand merci à lui et à Mmes Couteau et Roger qui ont bien voulu consacrer une partie de leur temps libre à la correction de cette dictée. Bravo aux lauréats.

Pour les CM2

- BOULET Elise : 1 faute
- CHERAUD Armelle : 1 faute 3/4
- BODECOT Yohann : 2 fautes 75
- MAIGNAN Maxime: 3 fautes
- VERBANCK Clémence: 3,5 fautes
- PERQUIS Méline: 3 fautes 3/4

Pour le tout public adulte

- Mme DEBEIRE Elisabeth: 0 faute (63 ans)
- Mme DEPECKER Jeanne-Marie: 1 faute (55 ans)
- Mme DEHONDT Cécile: 1 faute (78 ans)

Pour le tout public - de 18 ans

- Mr MARCANT Victor: 4,5 fautes (14 ans)

Pour le tout public - de 14 ans

- Melle LEROY Manon: 2 fautes (10 ans)

Ps: pour les catégories moins de 18 ans, la dictée était prise en compte à partir de "Nous avons beaucoup souffert (...)"

Texte des dictées

Dictée du 8 novembre 2014

"Lettre d'un poilu"

... Par quel miracle suis-je sorti de cet enfer? Je me demande encore bien des fois s'il est vrai que je suis encore vivant? Nous sommes montés mille deux cents soldats, baïonnette au canon, et nous sommes redescendus trois cent cinquante.

J'aurais dû être tué cent fois, et à chaque minute, pendant ces huit longs jours, j'ai cru ma dernière heure arrivée. Nous étions tous montés là-haut après avoir fait le sacrifice de notre vie, car nous ne pensions pas qu'il était possible de se tirer d'une pareille fournaise.

Nous avons beaucoup souffert et personne ne pourra jamais savoir par quelles transes horribles nous avons passé. A la souffrance morale de croire à chaque instant la mort nous surprendre viennent s'ajouter les souffrances physiques de longues nuits sans dormir ; huit jours sans boire et presque sans manger, huit jours à vivre au milieu d'un charnier humain, marchant sur nos camarades tombés la veille.

Nous avons tous bien vieilli et pour beaucoup, les cheveux grisonnants seront la marque éternelle des souffrances endurées, et je suis de ceux-là ! Plus de rires, plus de gaieté au bataillon. Nous portons dans notre cœur le deuil de tous nos camarades tombés à Verdun du 5 au 12 mars.

Gaston Biron, le 25 mars 1916



Dictée du 4 novembre 2014 au CM2

14-18

Gautier est à dix mètres de la tranchée allemande, dans un trou.

Il a la jambe cassée. Il appelle : "Venez me chercher !". Mais, il ne faut pas compter le revoir. On y laisserait sa peau. Tous ont entendu et se taisent.

Mais, aller le ramasser, c'est mourir. et dans chaque conscience, la peur de la mort qui pousse à la lâcheté se lève. Le silence se prolonge. Chacun semble le ressentir comme un reproche. Une voix s'élève et dissipe le malaise "j'irai, moi..." Quelque chose de très grand se passe. J'ai envie de saluer car l'homme va à la mort, et il le sait.

P. Tuffrau : "Carnets d'un combattant". 1917

Le Téléthon dans nos écoles

Groupe scolaire Emile Coornaert

■ Ce vendredi 05 décembre, dans le cadre du Téléthon, le groupe scolaire Emile Coornaert a participé au téléthon par des actions ludiques pour sensibiliser au handicap et à la différence.

Les élémentaires ont fait des cartes sur ce thème qu'ils ont accrochées ensemble sur un fil et exposées dans le hall de l'école.

Un lâcher de ballons pour ravir les plus petits de maternelle a eu lieu où ils ont pu à loisir décorer une carte comportant les nom et adresse de l'école. C'est dans la cour de récréation, que tous ensemble ils ont libéré les ballons qui sont partis vers une destination inconnue. Un lâcher symbolique d'une centaine de ballons multicolores que vous pouvez apprécier sur les photos.



Ecole Ste Jeanne d'Arc et Collège St Joseph

■ Être solidaire, agir pour les autres... c'est ce qu'ont pu vivre, grâce au Téléthon, les élèves de l'école Ste Jeanne d'Arc et du collège Saint Joseph.

Mardi 2 décembre au matin, les collégiens ont parcouru, autour du stade, en courant ou marchant, plus de 320 km et récolté auprès de leurs parrains près de 500 euros.

Les écoliers se sont mobilisés pour rapporter dans la cour de l'école d'énormes sacs de bouchons en plastique. Le bénéfice de leur collecte servira à l'achat de fauteuils roulants pour handicapés.

Une expérience de vie et d'altruisme dont chacun gardera longtemps le souvenir et qui sera, à coup sûr, renouvelée en 2015 !





Nouveaux sens de circulation : des habitudes qui changent !

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier canal 11 avec le plan de circulation à l'appui : SOYEZ VIGILANT ! !

A compter du 1er décembre 2014 la rue de la Libération et la rue de Furnes sont devenues à sens unique. Des sens de circulation qui changent, c'est surtout de nouvelles habitudes à prendre.

Voici donc ce nouveau plan de circulation largement annoncé aux habitants depuis plusieurs mois :

La rue de la Libération est à prendre en sens unique de l'avenue du Quai en montant vers la place en faisant attention de marquer le STOP au croisement de la rue du Maréchal Foch et de la rue du Waesendaele.

Attention au carrefour

Beaucoup se posent la question des 3 STOP à cet angle . Dans la mesure où un panneau STOP impose un arrêt total de tout véhicule, la vitesse est ainsi réduite à zéro et permet donc dans des rues plus ou moins longues de ne pas inciter le conducteur à une vitesse excessive. Ainsi, après avoir marqué le STOP.

UN PEU DE COURTOISIE S'IMPOSE ! ! !

La rue de Furnes est à prendre en sens unique de la place du Général de Gaulle vers la Belgique.

■ A noter que des marquages au sol matérialisent les places de stationnement dans ces deux rues et sont faits pour faciliter la circulation des véhicules, notamment dans la rue de Furnes où l'espace entre les stationnements en "chicanes" doit permettre le passage des camions /bus.

Attention cyclistes ! !

■ La circulation en sens interdit n'est autorisée aux cyclistes que dans la mesure où une bande cyclable leur est dédiée, à défaut elle reste interdite. En ce qui concerne la rue de Furnes, une telle disposition amènerait la suppression de la moitié des stationnements existants.

■ La gendarmerie en collaboration avec notre ASVP est en charge de faire respecter la signalisation mise en place .

Le Délégué à la Sécurité



Mention "très bien "

■ Le 29 novembre 2014 à Caudry, notre commune a reçu un prix au concours départemental villes et villages fleuries mention "très bien ". M et MME DECLUNDER Guy, ont également reçu la mention "bien" au concours départemental de Maison fleurie 2014



Maisons fleuries

■ Le vendredi 7 novembre avait lieu la remise des prix pour le concours des maisons fleuries. Le palmarès est le suivant :

LES MAISONS FLEURIES

CATEGORIE 1 : maison avec jardin

- DECLUNDER Guy
- DEWITTE Freddy
- LAHAYE Guy

CATEGORIE 2 : maison avec jardinet

- POULEYN Marcella
- CATTOEN Martial
- VANLOO Martin

CHEMIN DE LEISELE

- SCHAPMAN Dominique
- QUENTON Philippe
- VANDAMME Marie

RUE DE L'YSER

- HIDOU Bernard
- DENYS Eric
- VANLOO Martin

CATEGORIE 3 : façade

- MAES Patrice
- PACCOU Francis
- POULEYN katia

CATEGORIE 4 : ferme, commerce et entreprise

- MONCAREY Jacques
- RYCKEBOER Ginette

LES JARDINS FAMILIAUX

CHEMIN SAINT WINOC

- GAY Jean-Paul
- DUPUIS Sébastien
- MAHIEU Yves

A l'issue de la cérémonie, et grâce à DENYS Eric et MOMO qui ont fourni des légumes cultivés à l'ancienne sans engrais ni pesticide, nous avons pu déguster une soupe au potiron concoctée par David SZIJJ, notre cuisinier, dont tout le monde a apprécié la saveur. La commission Cadre de Vie remercie l'ensemble des participants à ce concours qui contribue à fleurir notre belle ville d'Hondschoote et vous donne rendez-vous l'année prochaine aussi nombreux et motivés.



"vous avez la main verte, vous souhaitez cultiver des légumes mais n'avez pas de terrain :

des jardins familiaux sont disponibles : renseignements en mairie "

"L'homme qui plantait des arbres"

■ Le pays des moulins de Flandre « projet TERCO » a proposé à la commission cadre de vie une action de plantation sur la commune. Projet pour lequel le Pays des Moulins prend en charge les coûts des matériaux, plants, tuteurs, semences, paillage : à condition que la commune prenne en charge la plantation et l'entretien.

Suite à cela, la commission a décidé avec Jean Claude DEBLONDE de faire une animation avec les écoles primaires du Groupe Scolaire Emile Coornaert et Sainte Jeanne d'arc, notamment les classes de CM2 de Monsieur CLIPPE, Madame RUCKEBUSCH, et Madame VANBUCKAVE.

■ L'office de tourisme a également été sollicité pour ce projet car il avait déjà travaillé sur ce type de manifestation avec la semaine de l'arbre ainsi qu'un atelier dans les écoles de Rexpoëde présenté par Maud DEDRIE.

■ La commune a donc reçu 10 arbres fruitiers (dont pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers...), des vergers de maraude (vergers permettant de découvrir le patrimoine fruitier régional), et 20 saules têtards.

Journée du 28 novembre

■ La matinée s'est déroulée à l'extérieur avec des plantations :

Les saules têtards ont été plantés par les écoles en 2 groupes sur la D1055 le long du terrain du tir à l'Arc.

Ce sont des arbres du moyen âge, on les retrouve le long des cours d'eau. Ces arbres sont façonnés par la main de l'homme dans le but de fournir du bois régulièrement. Les tailles sont pratiquées toujours au même niveau ce qui forme la tête et lui confère une allure de têtard, d'où son nom. En vieillissant les arbres têtards sont marqués par l'existence de cavités créant tout un écosystème. La faune sauvage y trouve un abri intéressant dont la chouette chevêche, les insectes, les champignons...

L'office de tourisme, par l'intermédiaire de Maud DEDRIE, a fait une présentation de 15 minutes dans les classes de CM2 sur les arbres têtards.

■ Quant aux 10 fruitiers, ils ont été plantés au fond du terrain de football Sastre.

■ Une expérience ensoleillée partagée avec les différents acteurs. Les élèves avaient pour mission de porter des vêtements chauds et des bottes, ainsi que de ramener une bêche.

■ L'après-midi, un conte musical de Jean GIONO « L'Homme qui plantait des arbres » a été présenté aux élèves qui ont participé au projet suivi d'une discussion sur le thème de l'arbre avec le conteur et la flûtiste.

■ La commission cadre de vie remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé à la bonne marche de cette opération.



Les AMIS du jumelage

Noël à Osterburken, une fête traditionnelle incontournable !



■ Le marché de Noël (ou mieux: le marché de l'enfant Jésus) en Allemagne est ancré depuis plusieurs générations et est donc incontournable ! Stands et cabanes sur la place du marché où les associations, mais aussi des entreprises et des particuliers proposent de quoi se restaurer avec notamment des gâteaux secs et du vin chaud épicé ; articles artisanaux comme des décorations de Noël, petits bijoux, gadgets, ... sont proposés pour s'inviter à la magie de Noël.

A Osterburken, le marché de Noël a lieu cette année pendant le weekend du 13 et 14 décembre.

Les gâteaux ou mieux les petits fours de Noël ou biscuits de Noël comme on les appelle en Suisse romande constituent en soi une grande tradition – quasiment toutes les familles possèdent leurs recettes personnelles.

Les familles passent les soirées de l'avent pour remplir les stocks à la maison avec des « tonnes » de ces petits fours. Ceux-ci sont tous mangés quasiment pendant l'avent et surtout à Noël avec des quantités que les ventres se voient bien grossir après les fêtes !

Même si on dit en France que les Allemands travaillent beaucoup ceci n'est pas vrai pendant les fêtes qui durent en fait de la Nuit sainte jusqu'à la fête des Rois Mages le 6 janvier.

L'économie marche au ralenti pendant cette période car beaucoup de personnes passent les fêtes en famille et c'est donc une bonne raison pour faire des ponts (sauf pour les pauvres journalistes qui sont obligés de remplir leurs colonnes) : dixit notre ami Ernst !

Par ailleurs, les allemands ne connaissent pas la bûche de Noël, mais des multitudes de pains d'épices et surtout le Christstollen (brioche de Noël) dont voici la recette familiale transmise par Ernst Seibold, président du jumelage à Osterburken.

Anniversaire

L'établissement scolaire, le GanzTagsgymnasium Osterburken (GTO) fête ses 50 ans.

De septembre 2014 à juillet 2015, plusieurs manifestations sont programmées pour célébrer cet anniversaire avec notamment la fête de l'école du 8 au 9 mai 2015.

Stages en entreprises à Osterburken

Dans le cadre d'un cursus scolaire, l'association de jumelage peut aider un étudiant à trouver une entreprise et une famille d'accueil en Allemagne.

N'hésitez à nous contacter !

Michèle Pouleyn

jumelage.hondschoote@orange.fr

Recette du Christstollen

Préparation 30 minutes Repos 20 minutes Cuisson 1h00

■ Les ingrédients :

- 250 g raisins secs
- 100 g de zestes d'orange 50 g de zestes de citron (facultatif)
- 75 g d'amande pilées
- 80 ml de rhum brun
- 300 g de farine
- 30 g levure
- 125 ml de lait
- 15 g de sucre
- 1 jaune d'œuf
- 1 cuillère à café de sel
- 1 pincée de cannelle de cardamome de muscade moulués 1
- 50 g de masse pain (100 g de pâte d'amande et 50 g de sucre semoule mélangés)
- 150 g de beurre 1 sachet de sucre vanillé sucre glace

■ La veille, mettre les raisins, les zestes, les amandes, le rhum et 50 ml d'eau dans un plat, mélanger le tout, couvrir avec un tissu et laisser reposer à température ambiante durant toute la nuit.

■ Le lendemain, mettre 150 g de farine dans un plat, et former un puits au milieu. Mélanger la levure avec 75 ml de lait froid, ajouter le sucre, remuer, puis ajouter à la farine. Malaxer le mélange, afin d'obtenir une pâte ferme.

■ Couvrir la pâte et la laisser reposer à température ambiante, jusqu'à ce que son volume ait doublé. Ajouter à la pâte le reste de lait, le jaune d'œuf, le sel et les épices. Mélanger la pâte à l'aide d'un batteur électrique, à puissance minimale. Ajouter au fur et à mesure, 100 g de beurre coupé en morceaux, jusqu'à ce que la pâte soit bien lisse. Ajouter le mélange de fruits à la pâte, et mélanger. Laisser reposer 20 minutes à couvert.

■ Mettre la pâte sur un plan de travail fariné et l'étaler en rectangle de 30x20 cm environ.

■ Étaler la pâte d'amande au milieu, préalablement formée en un long saucisson de 5 cm de largeur et 30 cm de longueur. Replier les côtés l'un sur l'autre comme un portefeuille, en commençant par les côtés de la longueur, puis les côtés de la largeur, et pour finir, plier la pâte encore une fois. Mais cette fois-ci, en prenant le côté pour le rabattre sur l'autre, replier le seulement sur la moitié de la largeur, de façon à ce qu'un côté soit plus élevé que l'autre, et à lui donner la forme typique du Stollen. Laisser reposer la pâte recouverte d'un tissu encore 20 min. Pour finir, mettre le Stollen sur une plaque allant au four préalablement recouverte de papier sulfurisé. Mettre au four à 200°C pendant 45 minutes, puis à 175°C pendant encore 15 minutes. Badigeonner le Stollen encore chaud du reste de beurre. Mélanger le sucre glace avec le sucre vanillé et saupoudrer le Stollen. Et voilà, le résultat !

Guten appetit

Bon appetit





Assainissement rue de la Libération

Travaux réalisés par les sociétés DUVAL et VERHULST
sous la compétence de la CCHF



Place de la Victoire 1793

Pendant que d'autres quartiers se voient planter des arbres

Circulation

Le nouveau sens de circulation est effectif
depuis le 2 décembre avec les rues de la
Libération et de Furnes en sens unique



Eclairage public Rue du Citoyen Goury réalisé



Rue des Trinitaires

Travaux réalisés face au groupe scolaire « E. Coornaert »



Quai bus

Nouveau quai bus face au Collège RD 947, suite
au nouveau sens de circulation.
Celui-ci remplace celui de la friterie/point Com

Centre Socio Culturel D. Peene

Réalisation de la toiture
- entreprise ARTEIC



Rue de Lamartine

Travaux d'égoutage et
d'abattage d'arbres



Moulin Noordmeulen

Travaux de réparation et
d'entretien sur le moulin -
Entreprise : Dirk PEUSENS



Espace A. Colas

Remplacement des Chéneaux
Entreprise LECOMTE



Associations

Les Randonneurs du Pays du Lin

■ Les sorties des Randonneurs du Pays Du Lin furent variées et appréciées de tous, quant à la découverte des villages de notre belle région à partir de vrais sentiers de randonnée, avec quelques balades dans l'Audomarois, Arques, la Grange Nature. Les promenades dans cette région sont l'occasion de faire le plein de légumes : choux fleurs, etc... Nous avons aussi parcouru des kilomètres en Belgique, et notamment à Saint Sixtus, afin de déguster une bonne bière.

■ Nous avons pu nous joindre aux Zuts et participer au Téléthon 2013 de Zuydcoote, où la marche s'est faite dans les dunes et sur la plage où chacun a pu apprécier les effets visibles de la tempête de l'automne dernier : ravinement et recul de la dune, glissement du bloc-khaus sur la plage, cela fut impressionnant.

■ Les marcheurs ont aussi découvert un personnage important l'Abbé Lemire. Une visite guidée fut organisée dans sa maison à Hazebrouck.

■ La sortie annuelle à Guînes : Partis de Hondschoote sous une pluie battante, les organisateurs ont dû modifier le programme et proposer une promenade mouillée dans le marais puis effectuer la visite de Saint Joseph Village créée par Daniel Baclez. Une balade le long du canal de Guînes servit de digestif après le repas pris dans l'estaminet du village

■ Et pour conclure, 12 marcheurs se sont rendus fin juin à Osterburken. Les randonneurs ont passé 2 journées agréables et ont été accueillis chaleureusement par nos amis allemands et sont prêts à les recevoir à Hondschoote en 2015.



Pétanque



Remise des récompenses au titre des challenges sur l'année 2013 - 2014 lors de l'assemblée générale du 11 octobre 2014

- 1er du classement général : David DECOCK
- 1ere femme Kimberly VANSCHEEUWYCK
- 1er jeune Raphael DEWAELE
- 1er vétéran Patrick DETURCK

Entourés de : Hervé SAISON Maire d'Hondschoote
Katia POULEYN Conseillère Municipale Déléguée à la Culture et aux associations
Christian VAILLENDET président de l'USH pétanque réélu lors de l'assemblée générale

Des sapins dans la ville...

Pour les fêtes de fin d'année, la commune sous l'impulsion de la commission cadre de vie ainsi que des services techniques a proposé aux commerçants une opération "sapins" pour donner un avant goût de Noël à ses habitants.

Ceux ci ont répondu très largement à la proposition et ainsi moyennant une participation de 50% de la part des commerçants et 50% pris en charge par la commune, nous avons vu fleurir les vitrines de nos commerçants par plusieurs sapins décorés par les commerçants eux-mêmes.



Communiqué de l'équipe «Nouvelle Ère pour Hondschoote» retranscrit dans son intégralité

Un nouveau plan de circulation, oui mais...

Depuis quelques semaines tout un chacun a pu constater qu'un nouveau plan de circulation avait été mis en place au sein de notre commune et vous avez été nombreux à nous interpeller à ce sujet. Il est vrai que de notre point vu, il est grand temps de revoir la façon de circuler dans Hondschoote et nous militons pour cela depuis plusieurs années. En effet, il s'agit non seulement d'un **problème de sécurité et de facilité d'accès à nos commerces** mais aussi de **tranquillité** pour l'ensemble des riverains. Ainsi, les nouveaux sens uniques, rue de la Libération et rue de Furnes, ne répondent que partiellement à ces critères et ne sont, à notre sens, pas satisfaisants. Aujourd'hui on peut constater que dans la rue Coppens les rotations de bus posent de nouveaux problèmes et que le passage de très nombreux véhicules rue des Pénitentes, du au sens unique rue de Furnes, n'assure ni la quiétude de la rue, ni la sécurité des enfants aux abords de l'école. Dans une large mesure nous pensons que notre commune n'est pas faite pour la

circulation de véhicules imposants comme les autocars et qu'un débat, sur les avantages et les inconvénients de conserver un quai à bus sur la place du général de Gaulle, doit être mené. Excentrer les bus en périphérie du centre, comme cela a été fait à Bergues, permettrait de résoudre de nombreuses difficultés mais aussi de préserver notre belle place afin de mettre en valeur un des plus beaux patrimoine du Nord de la France.

NEH, un groupe constructif

Notre philosophie ne nous portant pas vers une opposition systématique, nous nous félicitons du fait que la majorité municipale ait accédé à notre demande de baisse des prix des locations de salle dans l'intérêt de tous les Hondschootois.

L'équipe NEH profite de cette tribune pour souhaiter à tous de joyeuses et chaleureuses fêtes de fin d'année. Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur et de sérénité pour l'année 2015, ainsi que la réalisation des projets les plus chers.

CARNAVAL à Hondschoote

Comme nous vous l'annonçons dans nos projets de campagne avec l'équipe d'Hervé SAISON : sous l'impulsion du Comité des Fêtes aura lieu l'avant-bande de Carnaval menée par les zizicos le 11 janvier 2015.

Rendez vous à 10h, place de la Victoire pour participer au cortège carnavalesque avec la participation de la géante Mme Bintje, d'un jet de... saucissons pour finir par le rigodon.

A vos clet'ches !!



Festivités

■ vendredi 02 janvier à 18h30
VŒUX DE LA MUNICIPALITE A LA POPULATION
Espace A. Colas

■ dimanche 11 janvier
à 10H00 **IERE AVANT BANDE D'HONDSCHOOTE** - org. Commission des Fêtes
Départ Place de la Victoire
à 15H00 **LOTO** - org. U.S.H Football au CSC D. Peene

■ samedi 17 janvier à 18H30
LOTO - org. US Dojo Central au CSC D. Peene

■ mardi 20 janvier à 20H00
SEANCE DE CINEMA - org. Service Culturel au CSC D. Peene

■

dimanche 25 janvier
à 10H00 **COURSE des ANGUILES** - org. Running Club Hondchootois
CONCOURS DE PECHE - org. Entente Hondchootoise

■ samedi 31 janvier à 15H00
LOTO - org. Association des Parents d'Elèves du Collège Lamartine au CSC D. Peene

■ vendredi 06 février de 9H00 à 12H00
OPERATION KANGOUROU Collecte des déchets toxiques à la Déchetterie

■ dimanche 08 février à 15H00
LOTO - org. USH Pétanque au CSC D. Peene

■ samedi 14 février
REPAS DANSANT - org. USH Football au CSC D. Peene

■ samedi 21 février
CONCOURS DE PECHE - org. Entente Hondchootoise

■ du lundi 23 au vendredi 27 février
CENTRE DE LOISIRS

■ mardi 24 février à 14H30 et 20H00
SEANCES DE CINEMA - org. Service Culturel au CSC D. Peene

■ samedi 28 février à 15H00
LOTO - org. O.H.M.H au CSC D. Peene

■ mardi 03 mars de 15H00 à 18H30
DON DU SANG au CSC D. Peene

■ dimanche 15 mars de 7H00 à 12H30 **RALLYE des ZEUNBLEUSCHERS** - org. U.S.H. Cyclo à l'Espace A. Colas
14H00 **LOTO** - org. APEL de l'Ecole Ste Jeanne d'Arc et du Collège St Joseph au CSC D. Peene

■ vendredi 20 mars de 13H30 à 16H00
CARNAVAL ECOLES PRIVEES

■ samedi 21 mars
BAL DU PRINTEMPS - org. Commission des Fêtes au CSC D. Peene

■ dimanche 22 mars de 8H00 à 18H00
ELECTIONS DEPARTEMENTALES à l'Espace A. Colas

■ vendredi 27 mars de 16H00 à 20H00 **PORTES OUVERTES AU COLLEGE ST JOSEPH**
à 20H00 **SEANCE DE CINEMA** - org. Service Culturel au CSC D. Peene

■ dimanche 29 mars de 8H00 à 18H00 **ELECTIONS DEPARTEMENTALES** à l'Espace A. Colas
de 8H00 à 12H00 **TIR DU ROY** - org. Spinnewyn Tir à l'Arc à la Salle Coluche
à 10H00 **PARCOURS DU COEUR**
à 15H00 **LOTO** - org. USH Basket au CSC D. Peene

■ dimanche 05 avril à 15H00 **LOTO** - org. Atelier de Danses Modernes au CSC D. Peene

■ samedi 11 avril à 19H00
REPAS DANSANT - org. les Amis des Enfants de l'Ecole E. Coornaert au CSC D. Peene

■ du lundi 27 au jeudi 30 avril
CENTRE DE LOISIRS

■ dimanche 26 avril
RALLYE TOURISTIQUE 21ème Tour des Flandres - org. le Moto Club Winners Road

■ mardi 28 avril à 14H30 et 20H00
SEANCES DE CINEMA - org. Service Culturel au CSC D. Peene

■ vendredi 1er mai à 11H00
REMISE DES MEDAILLES DU TRAVAIL au CSC D. Peene

■ dimanche 03 mai
MARCHE DES TRAVAUX MANUELS - org. les Gilliodts Dentellières d'Hondschoote au CSC D. Peene
de 8H00 à 20H00 **23ème TOURNOI OPEN DE BADMINTON ADULTES**
org. USH Badminton à l'Espace A. Colas

■ lundi 04 mai de 8H00 à 20H00
23ème TOURNOI OPEN DE BADMINTON JEUNES
org. USH Badminton à l'Espace A. Colas

■ vendredi 08 mai à 11H **FETE DE LA VICTOIRE - DEFILE**
TOURNOI DE FOOT JEUNES - org. USH Football aux Stades Chautard et Sastre

■ samedi 09 mai de 9H30 à 22H00 **TIR DU ROY** - org. Société l'Union au terrain de tir à l'arc
à 15H00 **CONCOURS DE PETANQUE** en doublette - org. USH Pétanque

■ mardi 12 mai de 15H00 à 18H30
DON DU SANG au CSC D. Peene

■ samedi 16 et dimanche 17 mai
JOURNEES EUROPEENNES DES MOULINS ET DU PATRIMOINE MEULIER

■ mercredi 20 mai
COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS pour le centre
à 20H00 **SEANCE DE CINEMA** - org. Service Culturel au CSC D. Peene

■ vendredi 22 mai de 9H00 à 12H00
OPERATION KANGOUROU Collecte des déchets toxiques à la Déchetterie

■ samedi 23 mai de 13H00 à 20H00 **BROCANTE**
org. les Amis des Enfants de l'Ecole E. Coornaert à l'Ecole E. Coornaert
PASSAGE DU RALLYE DU WESTHOEK

■ dimanche 24 mai de 8H30 à 20H30
TIR de CHAMPIONNAT - org. Société l'Union au terrain de tir à l'arc

■ mercredi 27 mai
COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS pour les écarts

■ samedi 30 mai à 19H00
GALA DE DANSES - org. Flash Dance Club au CSC D. Peene

■ samedi 06 juin à 15H00
CONCOURS DE PETANQUE en doublette - org. U.S.H. Pétanque

■ samedi 06 juin à 20H00
CAFE THEATRE - org. Club de Café Théâtre au CSC Daniel Peene

■ samedi 13 juin à 19H00
GALA DE DANSES - org. 'Atelier de Danses Modernes au CSC D. Peene

■ dimanche 14 juin de 8H00 à 18H00 **RALLYE BLEU** - org. Office de Tourisme du PAYS DU LIN
16H00 **CONCERT DE CARILLON**

■ vendredi 19 juin
THE DANSANT OUVERT À TOUS - org. Commission des Fêtes

■ vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 juin
JOURNEES NATIONALES DES MOULINS

■ SAMEDI 20 JUIN
FETE DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE E. COORNAERT à l'Espace Alain Colas

■ dimanche 21 juin Après-midi
FETE DE LA MUSIQUE - org. Service Culturel

■ mardi 23 juin à 14H30 et 20H00
SEANCES DE CINEMA - org. Service Culturel au CSC D. Peene

■ samedi 27 juin à 9H00 **TOURNOI SIXTE DE FOOT SENIORS** - org. USH Football au Stade F. Sastre
FETE DE L'ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC à l'Ecole Ste Jeanne d'Arc

■ dimanche 28 juin de 7H00 à 18H00 **BRADERIE - BROCANTE** - org. Office de Tourisme du PAYS DU LIN
à 16H00 **CONCERT DE CARILLON**

MARDI 30 JUIN 2015 à 20H00
SEANCE DE CINEMA - org. Service Culturel au CSC D. Peene